

Arrêté publié le 18 août 2022

www.vaucluse.fr

Publié le

18 août 2022

Département de
Vaucluse

POLE Solidarités

Arrêté portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des
Personnes Handicapées de Vaucluse



Le Préfet de Vaucluse

Publié le
18 août 2022
Département de
Vaucluse



La Présidente du Conseil
départemental de Vaucluse

ARRETE

portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Vaucluse

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 146-9, L. 241-5 et R. 241-24 à R. 241-27 ;

Vu l'arrêté n° 2018-4892 CD du 9 août 2018 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Vaucluse ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 21 juillet 2020 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Vaucluse ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 du 22 mars 2021 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Vaucluse ;

Vu l'arrêté modificatif n°3 du 13 janvier 2022 portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Vaucluse ;

Considérant la désignation prononcée par le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie le 19 novembre 2021 ;

Considérant les désignations et propositions en date du 16 juin 2022 de Madame la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse ;

Considérant la proposition en date du 8 juillet 2022 de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale agissant sur délégation de Monsieur le Recteur d'Académie ;

Considérant les propositions en date du 12 juillet 2022 de Madame la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ;

Considérant la proposition en date du 12 juillet 2022 de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse et du Directeur Général des Services du Département de Vaucluse ;

ARRETENT

Article 1 – La composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est arrêtée comme suit pour la période du 11 août 2022 au 10 août 2026 :

1. Quatre représentants du Département désignés par la Présidente du Conseil départemental :
 - a) Madame Lucile PLUCHART, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Solidarités ou son représentant ;
 - b) Madame Linda VALLET, Directrice de l'Enfance et de la Famille du Pôle Solidarités ou son représentant ;
 - c) Madame Myriam MAZZOCUT, Chef du Service Tarification Contrôle de la Direction de l'Autonomie du Pôle Solidarités ou son représentant ;
 - d) Madame Anne DESCOURS, Chargée de mission contrôle et qualité interne du service Prestations de la Direction de l'Autonomie du Pôle Solidarités ou son représentant.

2. Quatre représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé :
 - a) La Directrice, nommée par arrêté ministériel du 22 mars 2021, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, créée par arrêté ministériel le 31 mars 2021 et mise en place au 1^{er} avril 2021(ex DDCS), ou son représentant ;
 - b) Le Directeur nommé par arrêté ministériel du 25 mars 2021, de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, créée le 25 mars 2021 et mise en place au 1^{er} avril 2021 (ex DIRECCTE), ou son représentant ;
 - c) La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale agissant sur délégation de Monsieur le Recteur d'Académie ou son représentant ;
 - d) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

3. Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, parmi les personnes présentées par ces organismes :

Premier titulaire : Madame Pascale OUSSET représentant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vaucluse ;

Suppléant : Madame Annie AUBERT, représentant la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse.

Deuxième titulaire : Monsieur Eric REBOULET, représentant la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse ;

Suppléant : Madame Ghislaine CHARRON, représentant la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

4. Deux représentants des organisations syndicales proposés par la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :
 - Parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives :

Titulaire : Monsieur Olivier TRICHET – UPV-MEDEF.

Suppléant : Monsieur Christian BLANC – UPV MEDEF

- Parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

Titulaire : en cours de désignation.
Suppléant : en cours de désignation.

5. Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale agissant sur délégation de Monsieur le Recteur d'Académie, présenté par ces associations :

Titulaire : Monsieur David DUMONT, représentant la F.C.P.E ;
Suppléante : Madame Sandrine BOULANGUE, représentant la F.C.P.E ;

6. Sept membres proposés par la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles :

Titulaire : Madame Catherine GENTILHOMME, représentant l'AVEPH ;
Suppléant : Monsieur Bernard RATTO, représentant l'AVEPH.

Titulaire : Madame Véronique PAYRE, représentant l'Association la Bourguette ;
Suppléante : Madame Sophie MESCHINE, représentant l'Association la Bourguette ;

Titulaire : Monsieur Gérard LANGOUREAUX, représentant l'UNAFAM ;
Suppléants : Monsieur Henri CREPET, représentant l'UNAFAM ;
Monsieur Jean-François MARIN, représentant l'UNAFAM.
Madame Marie Joelle CALIES, représentant l'UNAFAM ;

Titulaire : Madame Emilie CHENEAU, représentant TEDAI 84.
Suppléante : Madame Claudie BALAYDIER, représentant Alliance Maladies Rares ;

Titulaire : Madame Agnès FILHOL, représentant l'AIRe ;
Suppléante : Madame Florence NOEL, représentant URAPEDA SUD

Titulaire : Madame Carole GARCIA, représentant le SAMSAH ARRADV ;
Suppléants : Madame Léliane VALAT, représentant APF France Handicap ;
Madame Nadine GARNIER, représentant APF France Handicap ;
Monsieur Patrick CHIBLEUR, représentant APF France Handicap ;

Titulaire : Madame Sophie POULAIN, représentant Dyspraxie France Dys 13/84
Suppléante : Madame Sylvie BABALONI, représentant Dyspraxie France Dys 13/84

7. Un membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

Titulaire : Monsieur Pierrick BOUTTIER de l'association UDAPEI 84 ;
Suppléante : Madame Pascale GLORIES de l'association ISATIS

8. Siègent avec voix consultative, deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :

➤ Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités :

Titulaire : Madame Caroline DUBOIS, Directrice Adjointe des établissements publics l'Alizarine et Saint Antoine – L'ISLE SUR LA SORGUE ;

Suppléante : Madame Laure BALTAZARD, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Montfavet ;

➤ Sur proposition de la Présidente du Conseil départemental :

Titulaire : Monsieur Alain CHIUMENTO, Directeur adjoint au sein de l'Association APEI D'AVIGNON ;

Suppléant : Monsieur Didier DRAY, Directeur du FAM d'AUBIGNAN.

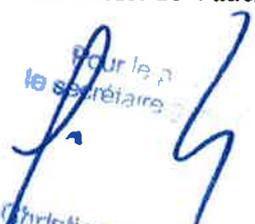
Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif – 16 avenue Feuchères – 30000 NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, le Directeur Général des Services du Département de Vaucluse, la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Solidarités du Département de Vaucluse, la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Département.

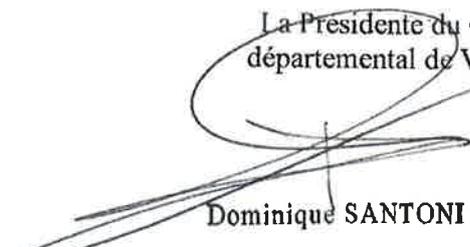
Avignon, le

09 AOUT 2022

Le Préfet de Vaucluse

Pour le,
le secrétaire

Christian GUYARD

La Présidente du Conseil
départemental de Vaucluse


Dominique SANTONI